

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 17 AVRIL 1917

La justice allemande s'est, après instruction, refusée à prendre fort au sérieux le grand complot des écoles de la rue du Marais (1) ; aucune élève, ni aucun professeur n'a finalement été traduit devant le tribunal ; seule la directrice, Mademoiselle Monod, écope, et pour un mois de prison seulement. En lui communiquant le jugement, le président du tribunal lui a dit : Mademoiselle, étant donné votre état de santé, ce mois de prison vous sera peut-être pénible. Laissez-moi vous donner, non officiellement, mais à titre privé, un conseil : adressez un recours en grâce au gouverneur général ; je crois que vous avez beaucoup de chances de le voir accueillir.

Mademoiselle Monod a refusé.

Mais si aucune des élèves n'a finalement été poursuivie, les élèves de l'école de régentes restent frappées disciplinairement et de grave façon, puisque l'école est fermée et que l'autorité leur refuse, au mépris du texte légal, le droit de se présenter aux examens dans une autre école similaire (2).

Une autre condamnation fait du bruit dans le

monde de l'enseignement c'est celle de M. Jacqmain, échevin de l'Instruction publique de la ville de Bruxelles (3). On inflige également 1 mois de prison à M. Jacqmain. Motif : il n'a pas obtempéré avec assez de promptitude à l'ordre de fermer les écoles et il a ainsi obligé la « *polizei* » à intervenir afin de faire exécuter un arrêté du gouverneur général.

* * *

A propos d'écoles, je note que la réouverture en est autorisée depuis quelques jours, à condition que l'on n'y fasse pas de feu. Mais la température demeure telle que dans beaucoup d'établissements scolaires on a jugé les locaux inhabitables. Et l'on a de nouveau renvoyé les élèves.

Les musées, que l'autorité allemande avait fait fermer en même temps que les écoles « *pour économiser le combustible* », viennent également de rouvrir.

Les magasins sont depuis hier autorisés à rester ouverts jusqu'à 8 heures du soir (heure allemande) au lieu de 6 ; à partir du 15 mai, ils pourront rester ouverts jusqu'à 9 heures.

(1) Voir, au sujet de cette affaire, les 24 février et 24 mars :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170224%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

<http://www.idesetautres.be/upload/19170324%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) Voir ce qui est dit à ce propos sous la date du 24 février (voir ci-dessus).

(3) Après son incarcération, M. **Jacqmain** fut déporté. Voir 21 mai.

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez “*Procédés allemands*”, traduction française de l’article édifiant publié par Roberto Jorge **Payró** dans le journal **La Nación**, de Buenos Aires, le 4 septembre 1919. Il se réfère à la façon dont la censure allemande a empêché la distribution par Emile **JACQMAIN** (déjà dans le « *collimateur* » des Allemands) de diplômes dans les écoles de Bruxelles-ville, au terme de l’année scolaire 1914-1915, et à la façon dont elle a tenté de sanctionner après coup la remise d’une médaille au terme de l’année scolaire 1915-1916. Voir :

<http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDI MIENTOS%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf>